



Introduction

Ce document s'adresse aux employeurs, aux gestionnaires, aux travailleurs et aux bénévoles qui offrent des services aux personnes ayant besoin d'un refuge, qui peut être un lieu de répit, un centre d'hébergement, un foyer ou un centre d'accueil chauffé.

Les maladies respiratoires infectieuses (MRI), comme la COVID-19, la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS), sont causées par des agents pathogènes (germes). De nombreuses personnes qui contractent une maladie respiratoire infectieuse éprouvent des symptômes légers et se rétablissent complètement. Néanmoins, certaines personnes vulnérables (p. ex., personnes immunodéprimées, âgées ou enceintes) sont à risque de complications graves et de décès.

Les personnes infectées peuvent transmettre des agents pathogènes par des particules respiratoires lorsqu'elles toussent, éternuent, parlent, chantent, crient ou respirent. Certaines personnes infectées ne présentent aucun symptôme, mais sont toujours contagieuses (asymptomatiques). Il est possible d'être infecté en inhalant des particules contenant des agents pathogènes ou en touchant des surfaces contaminées, pour ensuite se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains malpropres.

Dans tous les cas, suivez les directives et les exigences de votre autorité locale de santé publique et de votre <u>organisme</u> de réglementation de la santé et de la sécurité au travail (SST).

Consultez les recommandations de l'<u>Agence de la santé publique du Canada</u> et du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) pour connaître les pratiques générales de prévention des maladies respiratoires infectieuses :

- Ressources en santé et sécurité sur les maladies respiratoires infectieuses
- Se protéger et protéger les autres : Mesures de contrôle des maladies respiratoires infectieuses (MRI)

Conseils à l'intention des fournisseurs de services de refuge

- En ce qui concerne les clients atteints (ou présumément atteints) d'une maladie respiratoire infectieuse :
 - on devrait leur fournir un espace indépendant de celui des personnes qui ne sont pas infectées par une maladie respiratoire infectieuse, si possible;
 - o ils devraient éviter les contacts étroits et fréquents avec autrui;
 - o ils devraient porter un respirateur ou un masque approprié, et on devrait leur en fournir un si nécessaire.
- Si un client atteint (ou présumément atteint) d'une maladie respiratoire infectieuse est présent dans l'établissement, les travailleurs doivent prendre les précautions appropriées, c'est-à-dire :
 - éviter les interactions rapprochées;
 - prendre les mesures de protection appropriées (port de l'équipement de protection individuelle adéquat, bonne hygiène des mains).
- Si le temps le permet et si c'est faisable, menez toute activité à l'extérieur.
- Offrez une ventilation intérieure de la plus haute qualité :
 - o entretenez le système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) de l'établissement;
 - o uvrez les fenêtres pour laisser entrer l'air extérieur, si le temps le permet et s'il n'y a pas de risque pour la santé et la sécurité des clients et des autres personnes;
 - o aérez les pièces après le départ des clients, si possible;
 - installez une unité de purification de l'air là où la ventilation intérieure ne peut être améliorée, et veillez à son entretien:
 - dans les pièces où se trouvent de multiples personnes, évitez l'utilisation de ventilateurs, qui poussent l'air d'une personne à l'autre.
- Installez des distributeurs de désinfectant dans les zones très achalandées et fréquemment touchées (p. ex. bureaux, aires de repos, entrées, et autres aires communes).





- Évitez de fournir des services de restauration en commun. Offrez plutôt des repas à emporter préemballés.
- Informez les clients des mesures de santé et de sécurité qui s'appliquent à eux en utilisant les méthodes les plus efficaces (p. ex. des affiches à l'extérieur du bâtiment, des communications orales).
- Si le risque de transmission de maladies respiratoires infectieuses au sein de la population est élevé, envisagez le dépistage auprès de toute personne entrant dans le bâtiment.
- Si possible, attribuez de l'équipement individuel à chaque travailleur ou bénévole. Si l'équipement doit être partagé, nettoyez-le et désinfectez-le avant le changement d'utilisateur.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les objets et surfaces fréquemment touchés (p. ex. poignées de porte, mains courantes, barrières physiques).
- Emballez tous les articles à laver (p. ex. les vêtements, le linge de maison, les serviettes) dès leur réception. Lavez-les à la machine, à l'eau la plus chaude. Évitez de secouer le linge sale et séparez-le du linge propre. Nettoyez et désinfectez les paniers, les chariots et les sacs (réutilisables) à linge après utilisation.
- Pour ce qui est des services mobiles de proximité :
 - Ne laissez pas les clients entrer dans le véhicule, sauf en cas de nécessité.
 - Fournissez les services à l'extérieur ou sous un abri portatif (p. ex. une tente, un auvent ou un appentis, c'està-dire une structure essentiellement sans murs, qui maximise la ventilation), si possible.
- Envisagez d'exiger le port du masque si le risque de transmission de maladies respiratoires infectieuses est élevé.
 Soyez respectueux : certaines personnes ne seront pas en mesure de porter le masque (p. ex. les personnes qui ne sont pas aptes à le retirer sans aide).

Tenir compte des risques

La transmission des maladies respiratoires infectieuses augmente lorsqu'une personne est exposée à plusieurs risques en même temps, par exemple lorsque :

- Le travail se fait dans des espaces intérieurs surpeuplés et mal ventilés
- Les interactions de personne à personne sont longues et fréquentest
- Des personnes malades sont présentes sur le lieu de travail
- Il n'y a aucun accès aux installations et aux produits de nettoyage
- Les surfaces et les objets partagés sont fréquemment touchés
- On observe une augmentation saisonnière des hospitalisations ou des cas de maladies respiratoires infectieuses

Tenez compte de tous les scénarios possibles d'exposition à des maladies respiratoires infectieuses dans votre milieu et effectuez une <u>évaluation des risques</u>. Créez ou utilisez un <u>formulaire d'évaluation des risques</u> existant pour consigner et évaluer l'ensemble des caractéristiques, activités et rôles liés au milieu de travail. Il est recommandé de revoir votre évaluation régulièrement (au moins une fois par année ou chaque fois que quelque chose change) pour vérifier si vos méthodes de contrôle sont toujours efficaces.

Exemples de questions à poser lors d'une évaluation des risques de maladies respiratoires infectieuses :

- Les espaces intérieurs sont-ils bien ventilés?
- Où les gens se réunissent-ils?
- Quelles activités nécessitent des interactions, des communications ou de toucher à des objets communs?
- Quelles sont la durée et la fréquence des interactions entre les personnes?
- Quels sont les surfaces fréquemment touchées et les objets partagés?
- Quels travailleurs sont les plus vulnérables?
- Participe-t-on normalement à des activités qui créent des particules respiratoires (p. ex., chanter, crier, etc.)?
- Les gens sont-ils censés rester dans un espace clos pendant une période prolongée?
- Y a-t-il une politique sur les congés de maladie qui encourage les travailleurs malades à rester à la maison?

Mesures de contrôle





Respectez vos obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail en faisant tout ce qui est raisonnablement possible dans les circonstances pour protéger les travailleurs et assurer la santé et la sécurité au travail.

Pour offrir aux travailleurs le niveau de protection le plus élevé, utilisez plusieurs mesures de contrôle et mesures de protection individuelle en milieu de travail dans le cadre d'une approche multidimensionnelle. Aucune mesure à elle seule n'est entièrement efficace. Faites attention de ne pas créer de nouveaux dangers ou d'avoir une incidence négative sur les mesures de contrôles existantes. Examinez et ajustez les mesures au besoin en consultation avec le comité de santé et de sécurité ou son représentant.

Les mesures de contrôle choisies doivent être fondées sur le risque évalué pour les travailleurs. Chaque lieu de travail et même les travailleurs d'un même lieu de travail peuvent avoir des niveaux de risque différents. Les travailleurs qui présentent un risque élevé de complications graves peuvent avoir besoin de mesures d'adaptation.

Envisagez la création d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence qui fournit des conseils sur la prévention, la détection et l'intervention relatives aux maladies respiratoires infectieuses en milieu de travail. Il peut être rédigé sous forme de politiques et de procédures.

Vaccination

Les vaccins fonctionnent en stimulant une réponse immunitaire du corps pour aider à protéger les personnes vaccinées contre des maladies graves.

- Envisager de promouvoir la vaccination contre les maladies respiratoires infectieuses auprès des travailleurs admissibles, si possible
- Envisager de fournir un soutien aux travailleurs :
 - Pour les inciter à se rendre à des rendez-vous à la clinique de vaccination locale s'ils surviennent pendant les heures de travail
 - Qui subissent les effets secondaires temporaires de la vaccination
- Conserver les contrôles en milieu de travail et les mesures de protection individuelle, même si la plupart des travailleurs sont entièrement vaccinés

Ventilation

Une bonne ventilation intérieure réduit la concentration d'agents pathogènes dans l'air et constitue l'une des mesures de contrôle les plus efficaces en milieu de travail contre les maladies respiratoires infectieuses.

- Ventiler les espaces intérieurs de façon appropriée en fonction du nombre d'occupants et des types d'activités.
- Ouvrir les fenêtres et les portes vers l'extérieur s'il est sécuritaire de le faire.
- Entretenir les systèmes de ventilation et demander conseil à un spécialiste de la ventilation sur les améliorations possibles (p. ex., augmentation des échanges d'air par heure, réduction ou élimination de l'air recyclé, ou mise à niveau vers la filtration et la désinfection de l'air).
- Si possible, faire fonctionner les systèmes de ventilation de façon continue à basse vitesse ou pendant deux heures au débit d'air maximal avant et après l'occupation des bâtiments.
- Faire fonctionner en continu des ventilateurs d'extraction locaux dans les salles de bain et les cuisines qui évacuent l'air vers l'extérieur pour éliminer l'air contaminé.
- S'assurer que les ventilateurs de circulation d'air ou les ventilateurs de refroidissement ne dirigent pas la circulation d'air d'une personne à l'autre.
- S'il est impossible d'améliorer la ventilation, envisager d'utiliser des unités de filtration d'air portatives munies de filtres à haute efficacité pour particules dans l'air (HEPA).
- Maintenir l'humidité intérieure entre 30 % et 50 %.

Consultez la page <u>Ventilation intérieure et maladies respiratoires infectieuses (MRI)</u> où se trouvent de l'information supplémentaire et des recommandations.

Mesures d'hygiène





Contrôler la libération de particules respiratoires et avoir les mains propres sont des stratégies efficaces pour réduire la propagation des maladies respiratoires infectieuses.

- Encourager une bonne hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.
- Fournir des postes de lavage des mains ou des distributeurs de désinfectant pour les mains (contenant au moins 60 % d'alcool) dans les zones à forte circulation. Vérifier et réapprovisionner régulièrement les distributeurs.
- Encourager tout le monde à se laver ou à se désinfecter les mains aux moments appropriés :
 - o Avant et après avoir touché un équipement de protection individuelle ou un masque
 - o Après avoir touché des articles, de l'équipement et des surfaces communs ou fréquemment touchés
 - Avant et après avoir mangé ou manipulé des aliments
 - Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché
 - o Après avoir serré la main de quelqu'un
 - o Après avoir utilisé les toilettes
- Décourager les personnes de se toucher les yeux, le nez, la bouche ou le masque, surtout si elles ne se sont pas lavé les mains.
- Réduire le nombre d'objets et d'équipements partagés.
- Ne pas permettre aux travailleurs de partager de l'équipement de protection individuelle ou des masques.
- Réduire le nombre de points de contact fréquents en ayant :
 - o Des portes, robinets, toilettes, urinoirs et dispositifs d'éclairage activés par le mouvement
 - Des distributeurs à commande manuelle ou à pédale (pour savon, essuie-tout, désinfectant, etc.) et des contenants à déchets doublés
 - Des méthodes sans contact de surveillance de la présence des travailleurs, comme les cartes-clés ou les messages électroniques

Communication et formation

Communiquez les mesures de contrôle en milieu de travail et les mesures de protection personnelle nouvelles et mises à jour à tous les travailleurs dans une langue qu'ils comprennent. Les exigences et les recommandations particulières en matière de formation peuvent varier selon votre administration. Donnez aux travailleurs l'occasion de poser des questions et de faire part de leurs préoccupations. Répondez aux questions et fournissez une rétroaction dans un délai raisonnable.

Formez les travailleurs sur des sujets particuliers liés aux maladies respiratoires infectieuses, comme :

- Comment identifier les symptômes et y réagir
- Que faire en cas de maladie
- Exigences en matière de rapports
- · Renseignements sur les vaccins et les options de vaccination, si possible
- Comment prévenir la propagation de la maladie respiratoire infectieuse et se protéger au travail
- Quand nettoyer et désinfecter, et comment utiliser les produits de nettoyage et de désinfection en toute sécurité
- Comment porter, manipuler et entretenir correctement l'équipement de protection individuelle et les masques
- Trouver des moyens de rester informé en utilisant des sources fiables

Poser l'affichage approprié (par exemple, <u>Répondre aux maladies respiratoires infectieuses (MRI) dans le milieu de travail, Prévenir la propagation des infections, Masques et respirateurs portés sur les lieux de travail : contrôle à la source ou EPI?) où il peut être vu par les travailleurs et les visiteurs, comme aux endroits suivants : etc.)</u>

- Aux entrées principales
- Près des surfaces fréquemment touchées
- Dans les toilettes, les vestiaires et les salles de repos
- Dans les entrées et les allées





• Sur les tableaux d'affichage

Pour obtenir des recommandations et de plus amples renseignements, consultez le document <u>Communication et</u> formation sur les maladies respiratoires infectieuses (MRI).

Nettoyage et désinfection

Selon le type de surface et les conditions environnementales, les agents pathogènes peuvent rester sur les objets pendant quelques heures ou quelques jours.

- Nettoyer et désinfecter régulièrement le lieu de travail.
- Mettre l'accent sur les objets et les surfaces fréquemment touchés (p. ex., poignées de porte, poignées, rails, boutons, interrupteurs et robinets), qui doivent être nettoyés et désinfectés plus souvent et lorsqu'ils sont visiblement sales.
- Utiliser des produits désinfectants approuvés pour surfaces dures.
- Fournir des produits de nettoyage et de désinfection adéquats ainsi que l'équipement de protection individuelle approprié.
- Toujours suivre les instructions du fabricant au moment d'utiliser, de manipuler ou d'entreposer le produit. Passer en revue l'étiquette du produit et (s'il y a lieu) la fiche de données de sécurité pour déterminer les précautions à prendre.
- Laisser suffisamment de temps aux travailleurs pour désinfecter l'équipement partagé entre chaque utilisation.
- Après le nettoyage et la désinfection :
 - Les chiffons de nettoyage et serviettes usagés, par exemple, doivent être manipulés correctement pour éviter la contamination croisée et être lavés ou éliminés après chaque utilisation
 - o Déposer les articles fortement contaminés dans des conteneurs à déchets doublés
 - Éliminer les déchets régulièrement

Consultez la page <u>Nettoyage et désinfection relativement aux maladies respiratoires infectieuses (MRI)</u> où se trouvent de l'information supplémentaire et des recommandations.

Dépistage

Différentes méthodes de dépistage peuvent être utilisées pour identifier les personnes qui pourraient transmettre des maladies respiratoires infectieuses à d'autres. Les mesures appropriées peuvent être prises lorsque le dépistage permet d'identifier des personnes contagieuses.

Dans la plupart des milieux de travail, il n'est habituellement pas nécessaire d'effectuer un dépistage. Le dépistage actif consiste à tester les gens avant de les autoriser à entrer. Le dépistage passif peut être utilisé dans tous les milieux de travail où les personnes présentes se surveillent elles-mêmes et réagissent en conséquence si elles commencent à se sentir malades. Évaluez votre risque et déterminez si le dépistage actif ou passif (ou les deux) convient à votre milieu de travail.

Les personnes qui ne réussissent pas le dépistage devraient prendre les mesures appropriées, comme quitter le lieu de travail ou porter un masque bien ajusté si elles ne peuvent pas partir immédiatement.

Consultez la page <u>Dépistage des maladies respiratoires infectieuses (MRI)</u> où se trouvent de l'information supplémentaire et des recommandations.

Intervention en cas de maladies respiratoires infectieuses en milieu de travail

Prenez les mesures appropriées pour prévenir la propagation d'une maladie respiratoire infectieuse lorsqu'une personne malade est au travail. Le risque est accru lorsque plusieurs personnes sont malades en même temps, et une intervention d'urgence peut être nécessaire.

- Lorsqu'une personne présente les symptômes d'une maladie respiratoire infectieuse au travail :
 - Demandez-lui de porter un masque (de préférence un respirateur ou un masque médical, ou, si aucun de ces masques n'est disponible, un masque non médical bien construit et bien ajusté). Un essai d'ajustement peut ne pas être nécessaire pour un respirateur utilisé de cette façon (c.-à-d. contrôle à la source).





- o S'il s'agit d'un travailleur, suggérez-lui également de consulter un médecin.
- Appeler le 911 pour obtenir de l'aide médicale si les symptômes mettent la vie en danger. S'il s'agit d'un travailleur, aviser également son contact d'urgence.
- Consulter le ministère ayant des responsabilités en matière de santé et sécurité et la commission des accidents du travail locaux pour connaître les obligations de déclaration, le cas échéant.
- Envisager d'avoir une politique sur les congés de maladie pour soutenir les travailleurs malades. Le soutien peut comprendre des congés de maladie payés ou non.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention d'urgence pour gérer les éclosions de maladies respiratoires infectieuses.

Consultez la page <u>Répondre aux maladies respiratoires infectieuses (MRI)</u> sur le de travail et <u>le Guide de planification</u> des mesures d'urgence où se trouvent de l'information supplémentaire et des recommandations.

Équipement de protection individuelle (EPI)

L'équipement de protection contre les maladies respiratoires infectieuses comprend les respirateurs, les masques médicaux, les lunettes de protection, les gants et les blouses.

- Une protection oculaire (lunettes de sécurité, lunettes de protection ou écrans faciaux) peut être portée pour protéger contre les éclaboussures. Remarque : Les écrans faciaux ne fournissent pas de protection respiratoire et ne peuvent pas remplacer les masques.
- Les politiques relatives à l'équipement de protection contre les maladies respiratoires infectieuses ne doivent pas interférer lorsqu'un niveau de protection plus élevé est nécessaire pour une tâche.
- Les travailleurs peuvent avoir besoin d'équipement de protection contre les maladies respiratoires infectieuses s'ils :
 - fournissent des soins directs ou des traitements médicaux à une personne atteinte d'une maladie respiratoire infectieuse, comme la COVID-19;
 - o utilisent de produits de nettoyage et de désinfection;
 - accomplissent des tâches dans des environnements intérieurs surpeuplés et mal ventilés, et à risque élevé de complications graves dues à des infections respiratoires;
 - o fournissent des premiers soins d'urgence.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des directives, consultez la section <u>Équipement de protection</u> <u>individuelle (EPI) contre les maladies respiratoires infectieuses (MRI).</u>

Port du masque

Un masque est une bonne option pour prévenir la propagation des particules respiratoires.

- Le port du masque peut être encouragé comme mesure supplémentaire lorsqu'il y a un risque élevé de propagation de maladies respiratoires infectieuses.
- Le port du masque peut être requis dans certains contextes où les personnes présentent un risque plus élevé de complications graves causées par des infections respiratoires.
- Les masques doivent être bien construits, bien ajustés, bien portés et couvrir le nez, la bouche et le menton.
- Les personnes incapables de retirer un masque sans aide ne doivent pas le porter (p. ex., en raison de leur âge, de leur capacité ou de leur état de développement).

Consultez la page <u>Masques de protection contre les maladies respiratoires infectieuses</u> où se trouvent de l'information supplémentaire et des recommandations.

Pour obtenir plus de renseignements sur les maladies respiratoires infectieuses, y compris la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada.

Avis de dégagement de responsabilité : Comme les renseignements en matière de santé publique et de santé et sécurité au travail peuvent continuer à changer, consulter les autorités locales de santé publique afin d'obtenir des consignes régionales précises. L'information contenue dans la présente n'est pas destinée à remplacer les conseils d'un professionnel de la santé ou les obligations légales en matière de santé et de sécurité. Bien qu'il déploie tous les efforts possibles pour s'assurer que l'information est exacte, à jour et complète, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. De plus, il ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant





résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de cette information ou du crédit qui lui est accordé.

